

## APPEL À CANDIDATURES RÉSIDENCE MISSION EN TERRITOIRE **Thématique : Livre et Lecture**

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS DE LAFRANÇAISE & ASSOCIATION CONFLUENCES



### « **Culture(s) : écrire, semer, récolter** »

Dans le cadre de la généralisation de l'éducation artistique et culturelle, La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise et l'association Confluences, s'associent avec le ministère de la Culture – DRAC Occitanie, pour :

Un Appel à candidatures pour une résidence-mission en territoire : LIVRE ET LECTURE

En direction d'un·e auteur·ice de langue française, dont la recherche ou l'univers peuvent entrer en résonance avec la thématique. Peuvent candidater les auteur·ices ne résidant pas en Tarn-et-Garonne et ayant publié au moins un texte à compte d'éditeur. Tous les genres littéraires sont bienvenus

## INTITULÉ

### « Culture(s) : écrire, semer, récolter »

Cette résidence d'écriture invite un·e auteur·ice à poser un regard singulier sur un territoire et ses habitants. Le thème « **Culture(s) : écrire, semer, récolter** » propose d'explorer les différentes acceptions du mot CultureS, en jouant sur ses pluriels : **cultures agricoles, cultures locales, cultures du quotidien et cultures de l'imaginaire**.

Dans un territoire rural nourricier, riche de traditions, de pratiques agricoles et de liens humains, cette résidence est une invitation à croiser les mondes de la terre et ceux de la création, à faire germer des récits communs, à valoriser les savoir-faire tout autant que les paroles intimes ou collectives.

La résidence sera l'occasion de mettre en lumière la diversité des cultures qui coexistent sur un même territoire, et de montrer comment l'acte de lire, écrire, créer et partager participe lui aussi à cultiver du lien social, à ouvrir des horizons, à révéler ce qui fait culture ici et maintenant — dans les champs, dans les mots, dans les voix.

Au fil de la résidence, l'auteur·ice proposera des rencontres, ateliers et autres actions de médiation pour les habitants. Son projet s'adressera à un public aussi large que diversifié.

## PRÉAMBULE

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions ne se confondent nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

**Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active., les familles, les associations mais également les habitants ainsi que ceux en situation spécifique (handicap, maintien à domicile ...) dans une approche croisée, qui au-delà de cette jeunesse prend en compte sa famille et son entourage comme énoncé.**

**Les résidences-missions contribuent, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune et habitant du territoire dans leurs différents temps de vie.**

## CONTEXTE DE CETTE RÉSIDENCE- MISSION

Animée par la volonté de **réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture**, la **Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise et l'association Confluences**, en partenariat étroit avec la **Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie** et les acteurs locaux (médiathèques, établissements scolaires, centre social, associations, etc.), propose une **résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle** autour du livre et de la lecture.

Cette résidence s'adresse à **tous les habitants du territoire**, avec une attention particulière à :

- **l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte** (élève, apprenti, étudiant, jeune entrant dans la vie active),
- **les familles et associations,**
- **les personnes en situation d'éloignement de la culture pour raisons médicales, géographiques, sociales...**

Cette résidence-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle est menée en faveur de tous les habitants, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) tout au long de leur vie.

Les partenaires, précités, soutiennent cette résidence-mission sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives des nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle présents sur le territoire, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc

## TERRITOIRE D'ACTION

LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAFRANÇAISE est un territoire rural marqué par son paysage entre des espaces de coteaux et des espaces de basses plaines de l'Aveyron et du Tarn.

Située au Nord du département du Tarn-et-Garonne en limite avec le département du Lot, elle se trouve à la fois très proche des pôles urbains : elle se situe à 15 minutes des communes de Montauban, Castelsarrasin et Moissac.

Elle regroupe 11 communes : Barry d'Islemade, L'Honor de Cos, Labarthe, Labastide du Temple, Lafrançaise, Les Barthes, Meauzac, Montastruc, Piquecos, Puycornet et Vazerac et plus de 11 400 habitants.

Ces collectivités s'organisent autour d'un projet intercommunal dont les notions de services à la population demeurent un des points essentiels de son projet.

Durant toute l'année de nombreux temps forts et événements sont proposés sur le territoire. On retrouve notamment la saison culturelle des Embarcadères qui met en avant des créations artistiques autour du théâtre, de la danse, de la musique, de la littérature, ainsi qu'une proposition de cinémas en plein air durant l'été dans chacune des communes de l'intercommunalité.

**Le Centre Culturel Intercommunal** propose également tout au long de l'année des animations (spectacles, conférences, expositions, rencontres, ateliers jeunesse, journée jeux...) ainsi que la participation à des événements au rayonnement plus large comme La nuit de la lecture, le mois du film documentaire, Le printemps des poètes. C'est pour ainsi dire un refuge pour ceux qui veulent échapper au brouhaha de la ville en profitant d'une vie à la campagne faite de culture et d'échappées belles. **[www.paysdelafrancaise.fr](http://www.paysdelafrancaise.fr) - <https://centreculturel.paysdelafrancaise.fr>**

**L'association Confluences**, basée à Montauban, en Tarn-et-Garonne, organise des manifestations littéraires et artistiques en tous lieux et pour tous les publics. Elle propose tout au long de l'année des rencontres avec des écrivains et artistes, des lectures en scène, spectacles, expositions, ateliers. Elle participe activement à des événements nationaux tels que le Printemps des Poètes et Partir en livre et met en œuvre des projets d'éducation artistique et culturelle en direction du public scolaire et des publics des quartiers prioritaires. Un des temps forts de Confluences est le festival littéraire Lettres d'automne. **[www.confluences.org](http://www.confluences.org)**

## CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION ET ATTENDUS

L'objectif de cette résidence est de **permettre aux habitants de s'approprier le thème « Culture(s) : écrire, semer, récolter »** à travers le partage de l'univers artistique d'un ou plusieurs créateurs contemporains.

Il s'agira d'associer au plan local toutes les forces vives afin de créer une véritable synergie.

Les enjeux en sont :

- Favoriser l'accès de tous à la culture par la lecture et l'écriture, en valorisant ces pratiques comme moyens d'expression et de participation à la vie culturelle du territoire.
- Encourager la rencontre entre les publics en irriguant plusieurs communes du Pays de Lafrançaise, afin de faire rayonner la dynamique culturelle sur l'ensemble du territoire.
- Permettre l'appropriation des processus de création pour nourrir la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre.
- Contribuer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC), en s'appuyant sur les trois piliers : fréquenter, pratiquer, s'approprier.

**L'artiste résident est invité dans ce cadre à proposer des gestes artistiques permettant aux publics d'appréhender et de s'approprier ces processus de créations. Il proposera aussi différentes formes de sensibilisation à la création contemporaine et à sa démarche artistique allant de l'organisation d'échanges formels à la mise en œuvre de formes légères, démonstratives de ses œuvres.**

**Pour cela, il travaillera en étroite collaboration avec le plus grand nombre et notamment à partir des documents collectés sur le territoire. Il pourra ouvrir à la découverte de lieux culturels de proximité.**

**L'artiste retenu est invité à expérimenter artistiquement et culturellement avec la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise et l'association Confluences, en mobilisant les jeunes et les élèves et les très nombreux professionnels qui, au quotidien, les accompagnent dans tous les temps de leur vie. Il est ici fait allusion aux professionnels de l'enseignement, de l'éducation populaire, de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice, du temps libre, etc., mais aussi aux actrices et acteurs du monde associatif, toutes ces personnes étant de potentiels démultiplicateurs des présences artistiques, leur permettant de rayonner au maximum.**

**Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu dans ses dimensions sociales, sociétales, environnementales, en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :**

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables, privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc. ;
- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle,
- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone du secteur culturel ;
- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain ;
- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

Enfin, il est particulièrement pris appui sur les structures culturelles professionnelles ou socio culturelle du territoire, partenaires incontournables de la résidence-mission, particulièrement susceptibles de démultiplier les effets de la présence de l'artiste.

## PROFILS RECHERCHÉS

Cette résidence-mission invite un ou une auteur·ice, dont la recherche et la pratique trouvent une résonance formelle avec la thématique.

L' auteur·ice concerné doit pouvoir justifier de la publication d'au moins un texte à compte d'éditeur (tous les genres littéraires sont bienvenus).

Témoigner d'un engagement fort pour la médiation culturelle est un axe non négligeable.

L'artiste candidat, de nationalité française ou étrangère, doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission : Il est en effet appelé à résider effectivement sur le territoire et à se rendre disponible, de manière exclusive. Il doit pouvoir être autonome, disposer du permis de conduire en cours de validité.

L'usage oral et écrit de la langue française doit être maîtrisé.

L'empathie naturelle sera un plus.

## STRUCTURES COORDINATRICES DE LA RÉSIDENCE-MISSION

### Pilotage

Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise et l'association Confluences coordonnent la résidence. Elles désignent deux personnes référentes pour le suivi du projet :

**Agnès Gros / Marie Bataillon, association Confluences :**

direction@confluences.org / 05 63 63 57 62

**Chloé Parrot, Centre Culturel Intercommunal (Médiathèque de Lafrançaise) :**

centre.culturel@paysdelafrancaise.fr / 05 63 02 39 90

- Coordonnent le dispositif général ;
- Coordonnent la résidence-mission sur l'ensemble du territoire en lien avec les associations et les habitants ;
- Assurent la gestion administrative de la résidence (paiement de l'artiste, gestion du budget...) ;

- Accompagnent l'artiste-résident afin de le guider dans sa découverte du territoire ;
- Organisent le plus en amont possible la communication en faveur de cette résidence auprès des structures culturelles du territoire et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias ;
- Veillent aux bonnes conditions de séjour et de travail de l'artiste-résident ;
- Organisent techniquement de l'artiste-résident avec les communes, les structures culturelles et associatives et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action ;
- Facilitent, avec le concours actif des inspecteurs de l'Éducation nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître.

Le projet éducatif co-construit par l'artiste et les partenaires au plan local devra s'articuler autour des 3 piliers de l'EAC (**fréquenter, pratiquer, s'approprier**) et permettra aux élèves de construire les principales compétences du référentiel de compétences en EAC (arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> juillet 2015).

| PILIER       | OBJECTIFS                                                                               |
|--------------|-----------------------------------------------------------------------------------------|
| FRÉQUENTER   | Cultiver sa sensibilité, sa curiosité et son plaisir à rencontrer des œuvres            |
|              | Échanger avec un artiste, un créateur ou un professionnel de l'art et de la culture     |
|              | Appréhender des œuvres et des productions artistiques                                   |
|              | Identifier la diversité des lieux et des acteurs culturels de son territoire            |
| PRATIQUER    | Utiliser des techniques d'expression artistique adaptées à une production               |
|              | Mettre en œuvre un processus de création                                                |
|              | Concevoir et réaliser la présentation d'une production                                  |
|              | S'intégrer dans un processus collectif                                                  |
|              | Réfléchir sur sa pratique                                                               |
| S'APPROPRIER | Exprimer une émotion esthétique et un jugement critique                                 |
|              | Comprendre et utiliser un vocabulaire approprié à chaque domaine artistique ou culturel |
|              | Mettre en relation différents champs de connaissances                                   |
|              | Mobiliser ses savoirs et ses expériences au service de la compréhension d'une œuvre     |

## CALENDRIER DE LA RESIDENCE-MISSION

La période de résidence-mission, à proprement parler, d'une **durée de 6 semaines**, est prévue en deux temps : **une semaine à définir entre le 16 mars et le 17 avril + cinq semaines à définir entre le 18 mai et le 28 juin 2026**. Les dates de résidence seront ajustées avec l'auteur·ice retenu·e lors de la sélection.

Des interactions entre les différentes contractualisations sur le territoire doivent être encouragées.

Un temps d'information et de rencontre, « Premier contact » autour de l'univers artistique de l'artiste sera organisé afin de définir le calendrier, à destination des professionnels/les encadrants/es concernés par la résidence, et pour lequel la présence de l'artiste retenu est obligatoire.

La résidence nécessite un temps de préparation en amont qui permet à l'artiste retenu de se familiariser avec le territoire d'action et les différents partenaires impliqués dans le dispositif : découverte du territoire et de son histoire, temps de rencontres et rendez-vous avec les acteurs/actrices éducatifs/éducatives (enseignants, centre de documentation...), culturels/les, sociaux/les et concernés/es par la résidence-mission, temps de coordination nécessaires au bon déroulement de la résidence...

Ces temps de travail, dont la rémunération est comprise dans l'allocation de résidence, sont calés en fonction des disponibilités des artistes et des partenaires en concertation avec chacune des parties.

## CONDITIONS FINANCIÈRES

**Une bourse de résidence de 3 600 euros brut sera versée à l'auteur·trice.**

**Outre cette bourse, l'auteur·ice bénéficiera d'un logement à Lafrançaise et du financement d'un ou deux aller-retours depuis son domicile jusqu'à Lafrançaise, dans la limite d'un forfait défini dans la convention.**

**Les frais nécessaires à la réalisation des actions de médiation seront pris en charge par les structures organisatrices dans la limite d'un forfait qui sera défini dans la convention. Les frais liés à la création personnelle, la restauration et les éventuels autres frais de séjour de l'auteur·ice restent à sa charge.**

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs avec l'artiste résident est signé avant le début de la résidence-mission entre l'artiste résident, La Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise et l'association Confluences,

L'association Confluences gère le budget.

### **Hébergement:**

- pris en charge par la Communauté de Communes du Pays de Lafrançaise,
- logement adapté aux besoins de la résidence (gîte ou logement meublé).

### **Déplacements sur le territoire :**

- déplacements organisés en priorité par les structures organisatrices
- frais couverts si les déplacements sont effectués avec les transports en commun ou avec un véhicule personnel

### **Moyens mis à disposition :**

- accès aux structures culturelles communautaires
- accompagnement logistique et appui des partenaires pour organiser les rencontres et la médiation.

## FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

L'artiste devra proposer un projet en respectant les 3 piliers de l'éducation artistique et culturelle.

Les partenaires de cette résidence-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Permettre à d'importants groupes d'enfants et aux jeunes de bénéficier dans leurs différents temps, de rencontrer de façon privilégiée des artistes ainsi que leurs œuvres ;
- Permettre, au-delà de ce public, de concerner aussi les familles et toute une partie de la population du territoire, notamment celle se trouvant la plus éloignée des arts et de la culture ;
- Donner la possibilité à ces différents publics de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre ;
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergies, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant en permanence ;
- Participer à la mise en œuvre des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'Éducation nationale et de la culture.

### Dossier de candidature :

L'auteur-ice devra fournir un dossier comprenant :

- La fiche de renseignements ci-jointe complétée (intégrant un extrait de casier judiciaire vierge)
- Un CV ou note biographique, ainsi qu'une bibliographie complète.
- Une note d'intention présentant ses motivations pour la résidence et les actions de médiation.
- Des extraits de textes et/ou d'illustrations (maximum 10 pages).
- Éventuellement : des articles ou entretiens concernant son travail.

### Renseignements :

Les auteur-ices sont invités à soumettre leur dossier de candidature **exclusivement par mail** sous la forme d'un document PDF unique réunissant les informations demandées dont le poids ne doit pas dépasser 5 Méga octets aux deux adresses suivantes : [direction@confluences.org](mailto:direction@confluences.org) / [centre.culturel@paysdelafrancaise.fr](mailto:centre.culturel@paysdelafrancaise.fr)

### Date limite d'envoi : 26 décembre 2025

Le **comité de sélection**, composé des différents partenaires associés au projet, se réunira en **janvier 2026**. Une audition par visioconférence des candidats est prévue, permettant à chacun de préciser les intentions et les modalités de réalisation de la résidence.

Des personnalités extérieures seront étroitement associées pour leurs compétences et leurs regards dans la lecture des dossiers déposés, sans pour autant, avoir de voix délibérante.

Un temps de "**premier contact**" avec l'artiste sélectionné sera organisé avant le démarrage, afin de préciser le calendrier détaillé et les lieux d'intervention.

Un **courriel** sera envoyé par l'association Confluences au lauréat de cet appel à projet, tout comme à l'ensemble des artistes ayant déposé un projet et non retenu par le comité.

## ANNEXE 1 : QU'EST-CE QU'UNE RESIDENCE-MISSION A DES FINS D'EAC ?

### Généralités

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente.

Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle, et donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs et répondent à des finalités différentes.

Les résidences-missions privilégient l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage.

Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (P.E.A.C.) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

### Une résidence-mission repose sur :

- Un principe de pleine disponibilité de l'artiste-résident, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes ;
- Une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission ;
- Une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire d'accueil et d'action, durant le temps de la résidence, et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- Une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ;
- Une véritable action de communication et de valorisation générale. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

### La diffusion articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence-mission dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein des établissements scolaires que de structures culturelles, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Ceci contribuant à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs une proximité et de ce fait à une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc...) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident.

Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Plusieurs types de diffusions peuvent s'envisager, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, pour se déployer tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent aussi être proposés dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et tout aussi bien se poursuivre à son issue.

### **La création conjointe de gestes artistiques**

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique.

Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont par ailleurs d'ores et déjà abondamment proposées à cette fin en région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance, d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc. ou mieux encore, à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action, à teneur délibérément artistique donc, complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général, éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent. Si ce n'est l'effectif complet du moins le plus important possible. Il n'est pas rare, de moins en moins même, qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie, fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes coréalisatrices.